

Résumé du chapitre 2:

L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail en Belgique

L'immigration en Belgique se caractérise par une forte hétérogénéité de l'origine et de la distribution de la population immigrée ainsi que des résultats de cette population au regard du marché du travail. Avec plus de 12 % de personnes nées à l'étranger, la Belgique accueille une des plus importantes communautés immigrées d'Europe.

Les performances des immigrés en Belgique sur le marché du travail ne sont guère favorables. Les taux d'emploi sont faibles comparés à ceux observés dans d'autres pays, en particulier chez les immigrés originaires de pays n'appartenant pas à l'UE 15 et chez les femmes. Un tiers seulement des femmes immigrées originaires de ces pays ont un emploi, ce qui semble en partie lié à l'effet dissuasif de la fiscalité et du système de prestations belges, en raison des taux de compensation nets élevés dont bénéficie le second contributeur de revenus dans les couples à faible revenu. Ce phénomène touche de manière disproportionnée les femmes immigrées originaires de pays hors UE 15 : elles possèdent généralement des qualifications moindres que les femmes autochtones, et, pour celles ayant atteint un niveau d'études plus élevé, les qualifications acquises à l'étranger semblent très peu prisées sur le marché du travail.

Le chômage est également élevé en Belgique, celui des immigrés étant près de deux fois et demie supérieur à celui des autochtones. La médiocrité de ces résultats n'est pas un phénomène récent. En effet, les immigrés ont été affectés de manière disproportionnée par le chômage structurel élevé qui sévit de longue date dans les centres industriels de Belgique, surtout en Wallonie où de nombreuses cohortes précédentes d'immigrés s'étaient installées.

L'étude de cas sur la Belgique est rendue plus difficile en raison de la complexité de la structure fédérale du pays. Les compétences en matière d'intégration se situent principalement à l'échelon infra-fédéral et les approches varient considérablement. Les rapports entre les acteurs clés sont très limités à l'intérieur mais surtout entre les différents échelons de l'administration. Sur ce point, des améliorations seraient nécessaires. Les politiques gagneraient à être plus transparentes, mieux coordonnées et inspirées par la confrontation d'expériences. Une des méthodes pour ce faire pourrait consister à élaborer régulièrement un rapport sur l'intégration à l'échelle nationale, qui permettrait de recenser à la fois les bonnes et les mauvaises pratiques.

Les tests en situation effectués dans le passé ont révélé l'existence de discriminations à l'embauche à l'encontre des immigrés. Le fait que les immigrés d'origine extracommunautaire et leurs enfants, même ceux ayant été scolarisés en Belgique, continuent d'afficher des résultats médiocres sur le marché du travail amène à penser que ces discriminations sont toujours présentes. Il est vrai que, pendant plus d'une décennie, les efforts ont beaucoup porté sur les politiques de lutte contre les discriminations. Plus récemment, l'attention s'est réorientée progressivement vers une politique globale de la diversité plus volontariste, notamment en Flandre et dans la Région de Bruxelles-Capitale. Pour assurer l'égalité des chances, des incitations et des mesures, fortement ciblées quoique de manière indirecte, ont été mises en œuvre, notamment en consacrant plus de fonds au financement des écoles qui accueillent des enfants immigrés, en remboursant davantage les cotisations de sécurité sociale aux employeurs qui embauchent des enfants d'immigrés, et en accordant aux groupes défavorisés sur le marché du travail (dont les immigrés) l'accès exclusif à certaines offres d'emploi pendant une période déterminée. Parmi les pays

examinés jusqu'à présent, la Belgique est celui qui s'est doté des politiques les plus vigoureuses dans ce sens. Toutefois, aucune évaluation de ces mesures n'a été effectuée jusqu'à présent. Il est recommandé d'y procéder de manière urgente pour préparer la voie à la généralisation de mesures efficaces.

Les dispositions de la législation belge en matière de naturalisation comptent parmi les plus libérales de la zone OCDE : trois ans de séjour suffisent aux migrants pour pouvoir accéder à la citoyenneté. Cette mesure a été prise expressément pour promouvoir l'intégration et, de fait, certains indices montrent qu'elle a contribué à relever le taux d'emploi des immigrés. C'est chez les immigrés d'origine extracommunautaire que les effets de cette mesure semblent avoir été les plus significatifs. Il est un domaine dans lequel elle a manifestement eu un impact : c'est celui de l'administration publique qui représente une part plus importante de l'emploi total en Belgique que dans d'autres pays. Les immigrés sont manifestement mieux intégrés dans cette administration qu'ils ne le sont dans d'autres pays, et il existe un large éventail de mesures axées sur cette intégration.

Contrairement à ce qui se passe pour les migrants installés, les résultats des immigrés arrivés récemment semblent assez positifs quand on les compare à ceux observés dans d'autres pays. On ne sait pas exactement si le fait, pour les immigrés résidant en Belgique depuis longtemps, d'afficher des résultats plus médiocres tient à l'absence d'amélioration pendant la durée du séjour ou s'il faut y voir le signe d'une amélioration de la performance des nouveaux arrivants.

La médiocrité des résultats des enfants d'immigrés est une question qui suscite une vive préoccupation. D'après les résultats de l'étude PISA de l'OCDE, le handicap dont souffrent les immigrés de la deuxième génération est plus fort en Belgique qu'ailleurs. Ce handicap s'observe aussi sur le marché du travail, même après prise en compte de la formation suivie et de la situation des parents. La langue parlée à la maison influe fortement sur ces résultats (en particulier en Flandre), et il semble que cet impact soit plus marqué en Belgique que dans les autres pays de l'OCDE. Les observations provenant de ces autres pays montrent qu'il serait très profitable d'appliquer des politiques d'intervention précoce comme la stimulation du langage chez les enfants d'immigrés au début de leur scolarisation en maternelle.